



## DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Séance du 2 novembre

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 30
Présents : 25
Absents : 1
Procuration : 4
Nombre de suffrages exprimés : 30
Pour : 30
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2016, le 2 novembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Vitrimont, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

### Étaient présents :

M. ACREMENT René, M. ARNOULD Philippe, M. AUBERT Jean-Christophe, M. BAUDOIN Jacques, M. BERTRAND Hervé, M. BIENTZ Guy, M. COLIN Philippe, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, Mme FALQUE Rose-Marie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GEX Christian, M. HAINZELIN Francis, Mme JACQUOT Dominique, M. MARCHAL Michel, M. MARTIN Jean-Paul, M. MERCIER Thierry, M. MULLER Bernard, M. PISTER Jacques, M. SONREL Christophe, Mme VAUDEVILLE Sabrina, M. SERVANT Guy est remplacé par M. BILLIOTTE Daniel, M. ZABEL Bernard est remplacé par Mme VILLAUME Damienne,

### Étaient excusés avec pouvoir :

M. BOUCAUD Christian donne pouvoir à M. BAUDOIN Jacques, Mme COLAS Claudine donne pouvoir à M. PISTER Jacques, M. LAMBLIN Jacques donne pouvoir à M. BERTRAND Hervé, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent donne pouvoir à Monsieur DEWAELE Jacques,

### Étai(ent) excusé(s) :

M. BOUCAUD Christian, Mme COLAS Claudine, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, M. LAMBLIN Jacques, M. SERVANT Guy, M. ZABEL Bernard

### Était absent :

M. JAMBOIS Guy

2016-039

Voix consultative : Mme LEHE Sophie était présente, M RICHARD Claude était excusé

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme VAUDEVILLE Sabrina

Date de convocation  
21/10/2016

## MOTION

### RESTRUCTURATION DE L'HOPITAL 3H SANTE

DATE D'AFFICHAGE  
08 NOV. 2016

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

08 NOV. 2016

et publication du :

08 NOV. 2016

Le sort de 3H, implanté sur le territoire des communautés de communes du Piémont vosgien et de la Vezouze, est emblématique des enjeux de santé publique et plus largement des politiques publiques en milieu rural.

L'annonce de la suppression de l'activité de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) a été faite avec l'engagement de contreparties, notamment la spécialisation des trois sites de Badonviller, Cirey-sur-Vezouze et Blâmont, qui à ce jour ne semble pas être respecté, puisque les 40 lits du service qui devaient être déplacés à Lunéville le seraient finalement à Saint-Nicolas-de-Port. Il est envisagé par ailleurs dans les projections actuelles de réduire le nombre d'établissements de 3 à 2, voire à 1.

### Un enjeu social

La fermeture du SSR conduirait à la suppression de 40 à 60 emplois. Cette suppression d'emplois rapportée à la population à l'échelle des 2 communautés de communes correspond en proportion à la suppression de plus de 1000 emplois pour la Métropole du Grand Nancy dans un périmètre géographique qui n'a rien de comparable. En 3 ans, le nombre d'emplois est passé de 220 à 170 et les projections font état de 140 emplois conservés à terme. C'est dire le séisme économique et social subi par le territoire.

### Un enjeu sociétal

Dans un secteur où une partie importante de la population est moins mobile que la moyenne, la proximité géographique entre les familles et les patients en soins de suite est une garantie de bien-être pour tous. Il n'est pas rare de voir des visites quotidiennes aux patients faites par les familles, ce qui leur permet par exemple d'assumer des charges comme l'aide aux repas.

Au plan environnemental, les nouvelles distances que devront parcourir les familles conduiront en outre à un bilan environnemental et économique négatif.

### Un enjeu de santé publique

Rechercher la proximité des hôpitaux ou affirmer que l'on ne parvient pas à faire déplacer des médecins hospitaliers dans l'Est-Lunévillois pour justifier la suppression du service des soins de suite, c'est un aveu d'impuissance publique en matière de santé. Maintenir un service de soins, c'est avoir l'assurance de maintenir un service de santé en milieu rural au moment où se pose le problème crucial de la présence médicale. Ce peut être la préfiguration de ce qui pourra se mettre en place pour garantir l'accès aux soins du plus grand nombre.

Les élus sont conscients de la nécessaire adaptation des structures aux évolutions de la société.

Ils sont soucieux à la fois de l'énorme difficulté des conditions de travail des salariés et de l'inadaptation matérielle de l'offre aux besoins des usagers. Mais ils affirment qu'on ne peut pas, dans une période où les réflexions pour sauver la ruralité se multiplient, appréhender la question de la santé publique selon une logique purement marchande, par des mesures qui ne peuvent qu'exacerber la désertification rurale dans une inversion des causes et des conséquences.

Ils demandent à ce que les aspects sociaux, sociétaux et de santé publique en milieu rural soient pris en compte dans les choix de réorganisation des services de santé et d'hébergement des personnes âgées et dépendantes de l'Est-Lunévillois, pour le bien collectif de tous les habitants.

Ils demandent à ce que les établissements de la grande ruralité bénéficient des mêmes soutiens publics que la moyenne et qu'un service de soins de suite soit maintenu dans les territoires du Piémont Vosgien et de la Vezouze.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE la motion de défense du service public de 3H Santé.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Vitrimont

Le Président,

